



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Metal-Fluid liquide (F)
Code-Nr. 155800

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées Liquides Techniques

2. Identification des dangers

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit non soumis à étiquetage selon des Directives européennes.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Ingrédients selon règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents

15 - 30% d'hydrocarbures aliphatiques
< 5% d'agents tensioactifs non ioniques
Contient des agent(s) conservateur(s).

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

La préparation est considérée non dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE

3. Composition/informations sur les composants

Description

Préparation composée de 15-30% de composants de soins et moins de 5% d'agent émulsionnant ainsi que d'inhibiteur de corrosion

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
-	polymer	OcénoI, éthoxylé, propoxylé	< 5	Xi R38; N R50



4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Après ingestion

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Le récipient doit être fermé.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du gel.



8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: latex naturel, 0,6mm;480min;60min.

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les aerosoles.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat

liquide

Couleur

blanc

Odeur

légèrement perceptible

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	ca. 11,5	20			concentré
point d'ébullition	95 °C				
Point de congélation/de figeage	0 °C				
Point d'éclair	non applicable				
Densité	0,92 g/ml	20 °C			
Solubilité dans l'eau					miscible

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			

Constatations empiriques

le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux

Remarques générales

absence de données toxicologiques

12. Informations écologiques

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).			
Biodégradabilité	90 %			L'agent tensioactif contenu dans la préparation satisfait aux exigences de biodégradabilité définies dans le règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents.

Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
Valeur AOX	D'après la recette, le produit ne contient aucun halogène lié organiquement.		

Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
07 06 01*	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.



14. Informations relatives au transport

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV -0 %

(composants organiques
volatils)

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. L'agent tensioactif contenu dans la préparation satisfait aux exigences de biodégradabilité définies dans le règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 38 Irritant pour la peau.

R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.